

Bulletin municipal de

LE MUNG

Juin - Décembre 2021

La photo du bulletin (été 2021)



Directeur de la publication : Frédéric BRUNETEAU

Concepteur du bulletin : Florentin PINEAUD

Rédacteurs : Frédéric BRUNETEAU, Estelle LORET, Florentin PINEAUD, Fabienne RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Alain YONNET

Impression : Imprimerie Actiade, 8 route des vignes, ZA la Sauzaie, Fontcouverte

Si vous souhaitez suggérer des idées pour le prochain bulletin : mairie@lemung.fr

Un grand merci à **Frank Rizzollo** qui a bien voulu nous prêter une de ses photos prise sur notre commune (vers le village de la Planche) pour illustrer la quatrième de couverture. La première de couverture se situe sur l'île de la Grenouillette, le long de la route de Saint-Savinien.

**Méleduniennes, Méleduniens,
Chers administrés,**

20 mois sont passés depuis le premier confinement et nous pouvons constater que la sortie de cette crise sanitaire n'est pas pour demain, cependant la vaccination existe et elle est à ce jour la solution pour se protéger de l'hospitalisation et de la réanimation face au virus de la Covid-19, par conséquent être vacciné est synonyme de plus de liberté.



Néanmoins plusieurs évènements ont pu avoir lieu comme le 24 octobre nous avons inauguré l'électro-tintement de la cloche « Julie » de l'église de notre village afin de remercier tous nos donateurs et rappeler l'intérêt de mettre en avant le patrimoine architectural de notre commune. Mais aussi le patrimoine sensoriel de notre campagne française au même titre que le chant du coq, les cigales, l'odeur du fumier et le son des cloches, afin de favoriser le vivre ensemble dans les territoires ruraux.

Après plusieurs commémorations sans public liées à la Covid 19, le 11 novembre dernier aura été l'occasion de renouer avec la population sous un soleil particulièrement généreux ce jour-là. Aussi, je vous encourage à consulter régulièrement le site Internet de la commune qui s'enrichit et se renouvelle au fil des semaines.

Très prochainement un défibrillateur sera installé à la sortie de la salle municipale, à cette occasion plusieurs élus et responsables d'association ont suivi une formation pour son utilisation. J'espère voir le comité des fêtes reprendre progressivement ses activités sur la commune, sachez chers bénévoles, que la municipalité reste présente pour vous soutenir dans toutes vos démarches et manifestations.

De plus, notre travail quotidien aura largement été perturbé après l'absence prolongée de notre secrétaire, mais enfin elle a retrouvé ses fonctions en cette fin d'année, je lui souhaite le meilleur.

Différents travaux ont été réalisés, notamment l'arrêt de bus au village « Les Tartres », et très prochainement la mise en place de l'abribus. Quelques portions de voirie ont pu être refaites notamment aux villages « Les Grandes Maisons », « Les Monnereaux » et « Les Tartres » ; d'autres sont à venir au cours du prochain semestre.

2022 sera une année électorale : en effet, le 10 et 24 avril nous élirons notre prochain Président de la République et le 12 et 19 juin nos prochains députés.

Malgré les évènements qui ont pu toucher et affecter certains d'entre vous, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Je vous renouvelle mes vœux de bonheur, de réussite et de santé pour l'année 2022. Prenez soin de vous et de vos proches. Bonne lecture à toutes et tous.

Le Maire, Frédéric Bruneteau.

Les réunions du Conseil municipal

L'intégralité des comptes rendus des réunions de conseil est à retrouver sur le site Internet de la commune.

Réunion du 11 juin 2021

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, PINEAUD Florentin, LORET Estelle, RATEAUD Christine, REGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne, BERTRAND Rodolphe et YONNET Alain.

Étaient absents : JOLLY Thibaud (a donné procuration à BRUNETEAU Frédéric) et BOBRIE Pascal (a donné procuration à RICHAUDEAU Fabienne).

Secrétaire de séance : PINEAUD Florentin.

CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE ENTRE LES COMMUNES DE LE MUNG ET DE GEAY

Monsieur le Maire informe que les voiries limitrophes de la commune de Geay ont connu une forte dégradation liée aux inondations et doivent être remises en état. Il s'agit de voies communales, pour une longueur totale de 2 232 mètres. De ce fait une convention entre les deux communes doit être signée afin de déterminer la part financière de chacun des collectivités. Le chiffrage des travaux de réparation proposé par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à : 67.118,15 euros HT.

Avec un reste à charge de 6 711,81€ pour les collectivités, soit 3 305,90€ HT par collectivité.

La convention est approuvée à l'unanimité.

Approbation à 11 voix.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire annonce qu'à ce jour, aucun retour des demandes de subventions n'a été reçu. Pour rappel, le budget alloué à la voirie dans le budget 2021 de la commune est de 25.000€.

Quatre zones ont été évaluées prioritaires au réaménagement par la commission voirie :

- Chemin des Vignes, aux Grandes Maisons, vers la Lançonnière – VC 18 et VC 19
- Le Monnereau, la boucle intérieure – VC1
- Devant chez M. Picoulet Paul – VC104
- Chemin des Grands Bois et des Chats, aux Tartres, VC3 et VC2.

Quatre devis ont été faits, pour un montant total de 18 463€. Ces devis associés à ceux de la réparation des voies des Marais avec Geay résultent bien d'un montant qui correspond au budget.

Rodolphe Bertrand demande si d'autres devis ont été faits. M. le Maire répond que le Syndicat départemental de la Voirie travaille pour les collectivités, de ce fait il n'y a pas d'autres devis annoncés. La prochaine fois, il pourrait être envisagé d'en demander d'autres auprès d'autres prestataires.

Approbation à 11 voix.

VENTE DES PARCELLES CADASTREES A 373 ET A 374

Monsieur le Maire informe des suites de la vente des parcelles de la commune A 373 et A374 à Mme Elsa MOLINARD et M. Mathieu GAUTHRAY. Pour rappel, ces derniers qui, jusqu'à présent louent les parcelles, ont formulé leur demande d'achat à la mairie par courrier pour la somme de 2.500€. Le conseil municipal refusa cette demande pour proposer la somme définitive de 5.000€. Mme MOLINARD et M. GAUTHRAY, sur courrier, acceptent la proposition du conseil.

Approbation à 11 voix.

ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire informe que la débroussailleuse utilisée par l'agent communal est à nouveau inutilisable en l'état. Ce matériel vieillissant a déjà subi de nombreuses réparations. Il est nécessaire d'investir dans un nouvel achat. Deux devis établis par SARL ASG Motoculture sont présentés :

- Marque Shindawa : 774€
- Marque Iseki : 755€.

Le vendeur conseille la débroussailleuse de la marque ISEKI, car identique à celle de la commune dont les pièces serviront en cas de réparation du nouveau matériel.

L'achat d'une débroussailleuse de marque ISEKI est approuvé à l'unanimité.

Approbation à 11 voix.

Réunion du 10 septembre 2021

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, LORET Estelle, RICHAUDEAU Fabienne, REGNIER Sandra, BERTRAND Rodolphe, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, JOLLY Thibaud.

Etaients absents : PINEAUD Florentin (a donné procuration à REGNIER Sandra), RATEAUD Christine (a donné procuration à ROY Aurélie).

Secrétaire de séance : JOLLY Thibaud.

TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent pour un montant total HT de 17 052,56 €, soit 20 463,07 € TTC :

- Point à Temps VC 18 et VC 19 pour 287,28 € TTC, soit 239,40 € HT ;
- Réparation de rives et nids de poules sur VC 18 et VC 19 pour 2 520 € TTC, soit 2 100 € HT ;
- Réfection de revêtement sur les VC 1, 2 et 3 pour 8 105,23 € TTC, soit 6 754,36 € HT ;
- Travaux de pose de caniveaux et reprofilage des VC 1, 2, 3 et 4 pour 9 550,56 € TTC, soit 7 958,80 € HT ;

- Travaux de reprise de l'accotement sur la VC3 pour 762,02 €, soit 635,02 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les devis présentés par le Syndicat de voirie pour un montant total TTC de 21 225,09 €, soit 17 687,58 € HT ;
- Décide de solliciter au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Dit que les crédits sont prévus au Budget communal 2021.

Approbation à 11 voix.

TRAVAUX DE DEFRICHAGE – AU CREUX DE LA FORGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire réaliser des travaux de défrichage sur la parcelle cadastrée section B n°428 appartenant à la commune et située au Creux de la Forge.

A cet effet, l'entreprise MEGE Patrick a présenté le devis suivant :

- Travaux de défrichage au prix de 4 400,00 € HT soit 5 280,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise MEGE pour un montant total TTC de 5 280,00 € soit 4 400,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- Dit que les crédits sont prévus au Budget communal 2021.

Approbation à 11 voix.

INSTALLATION D'UN DÉFIBRILATEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de disposer d'un équipement de secours sur la commune avant janvier 2022. Il propose l'acquisition d'un défibrillateur et informe qu'une formation à l'utilisation du matériel est proposée (voir à la fin des comptes rendus). Le conseil souhaite qu'elle soit priorisée aux élus, aux agents ainsi qu'aux membres des associations communales (12 places disponibles).

A cet effet l'entreprise DEFIBRIL a présenté le devis suivant :

- 1- Fourniture d'un défibrillateur avec maintenance annuelle au prix de 1 726,80 € TTC, soit 1 439,00 € HT.
- 2- Formation à l'utilisation de l'équipement pour un montant de 240,00 € TTC, soit 200,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise DEFIBRIL pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la commune pour un montant total TTC de 1 726,80 € soit 1 439,00 € HT.
- Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise DEFIBRIL pour la tenue d'une session de formation à l'utilisation de l'équipement pour 240,00 € TTC, soit 200,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Dit que les crédits sont prévus au Budget communal 2021.

Approbation à 11 voix.

OPERATION DE REHABILITATION DE LA CLOCHE AVEC ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant des dons perçus dans le cadre du financement participatif conclus avec DARTAGNANS qui s'élève à 5 100,00 €.

Le niveau de financement obtenu permet à la commune d'électrifier le tintement de la cloche avec la mise en place d'un éclairage du clocher.

A cet effet, les entreprises suivantes ont présenté ces devis :

- 1- ECH MIGNOT : Fourniture et pose d'un coffret d'électrification pour 4 061,93 € TTC soit 3 384,94 € HT.
- 2- MACÉ ENTREPRISES : Mise en place d'un éclairage du clocher pour 1 723,14 € TTC, soit 1 435,95 € HT.

Le nettoyage du clocher a été fait avec l'accord et les conseils de Monsieur Mignot. D'autres travaux pourraient être envisagés comme l'éclairage extérieur pour mettre en valeur, le patrimoine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise ECH MIGNOT pour la fourniture et la pose d'un coffret d'électrification pour 4 061,93 € TTC, soit 3 384,94 € HT.
- Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise MACÉ ENTREPRISES pour la mise en place d'un éclairage du clocher pour 1 723,14 € TTC, soit 1 435,95 € HT.

Approbation à 11 voix.

ACQUISITION D'UN ABRIBUS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'implanter un abribus aux Tartres.

A cet effet, les entreprises COMAT & VALCO et SEMIO ont présenté le devis suivant :

- Fourniture d'un abribus prix de 4 039,82 € TTC, soit 3 366,52 € HT. (Semio)
- Fourniture d'un abribus prix de 3 820,80 € TTC, soit 3 184,00 € HT. (Comat et Valco)

M. le Maire informe le conseil municipal que la subvention est de 2 500, 00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise SEMIO pour l'acquisition d'un abribus pour équiper le lieudit « Les Tartres » pour un montant total TTC de 4 039,82 € soit 3 366,52 € HT.
- Sollicite le versement de subventions pour l'acquisition de cet équipement (Département, DETR, Région).

Approbation à 11 voix.



NUMEROTATION DES HABITATIONS : CHEMIN DES ACACIAS

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le chemin des Acacias est constitué de 2 habitations dépourvues de numérotation.

Il convient pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de numéroter ces habitations de la façon suivante :

- La maison située sur la parcelle ZM n°76 portera le n°1,
- La maison située sur la parcelle ZM n°77 portera le n°3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de numérotation des habitations communes exposée ci-dessus.

Approbation à 11 voix.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien de la commune : Aucune suite, à court terme, ne sera donnée aux travaux de voirie dans les marais, l'élagage des haies communales sera fait dans l'automne par la même entreprise que les années précédentes. La commune prévoit l'entretien de la haie au lotissement (dessus et côté) prochainement.

Commission voirie : les membres de la commission se réuniront courant novembre afin de voir les travaux à prévoir pour le budget 2022.

*

Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2021 apparaîtra dans le prochain bulletin.

Il est indiqué sur le site Internet, ainsi que sur le panneau d'affichage devant la Mairie, la date, le lieu et l'ordre du jour des prochaines réunions, dès qu'elles sont programmées.

Tout citoyen peut assister aux réunions. Durant la séance, le public ne doit pas circuler et il doit garder le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite.

*

La formation de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur a eu lieu le samedi 20 novembre dernier. Elle a permis aux élus, membres du personnel et responsables d'association de notre commune d'en apprendre davantage sur son usage. Le défibrillateur sera prochainement installé, à proximité de la salle des fêtes.



État civil

Naissances : **FOUCHER** Thessa, Léa, Edith, Michelle, née le 7 octobre 2021 ;
PERRET Maé, né le 8 novembre 2021.

Bienvenue à ces nouveaux Méléduiniens !



Mariages et PACS :

Le 18 mai 2021 : **ELSEN** Claire et **SANTOS RIBA** Nicolas ;

Le 24 juillet 2021 : **FRANCON** Géraldine, Anne, Claire et **PERTRIAUX** Alexandre, Louis ;
(Photo à gauche)

Le 15 octobre 2021 : **COURCOUX** Estelle et **GROUX** Alix.

Félicitations aux nouveaux mariés/pacsés !

Décès : **PERTUS** Claude, décédé le 3 août 2021 ;
PACAUD Madeleine, née GIRAULT, décédée le 23 septembre 2021.

Nos sincères condoléances aux familles.

Quelques informations utiles

PERMANENCE DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 8 septembre 2021, un agent des Finances publiques vous accueille **les mercredis après-midi de 14h00 à 16h45** dans les locaux de la Mairie de Saint-Savinien (16 rue Bel-Air).

Y est assuré un accueil généraliste comprenant les services suivants :

- Informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux,
- Accompagnement numérique pour les démarches en ligne,
- Aide à la déclaration des revenus,
- Aide à la gestion du prélèvement à la source,
- Informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- Faire une réclamation contentieuse,
- Déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement,
- Aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux,
- Accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes).

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Tout jeune Français doit se faire recenser dès 16 ans pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC) et inscrit d'office sur les listes électorales. À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

L'enregistrement peut se faire à la Mairie du Mung, muni de votre pièce d'identité et de votre livret de famille. Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire. Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.



Notre environnement Méléduvien

La lutte contre le frelon asiatique se poursuit sur notre commune



Vespa velutina ou frelon à pattes jaunes est un insecte originaire d'Asie. Sur la commune du Mung, à l'automne 2020 il a été observé 3 gros nids de frelons asiatiques, un sur l'île de la Grenouillette, un sur la route de Crazannes, un à la Porchinière. Cette année, nous en avons observé un aux Abelins et un sur l'île de la Grenouillette. Malheureusement les nids sont découverts trop tard (les reines frelons sont déjà parties au moment où les feuilles tombent).

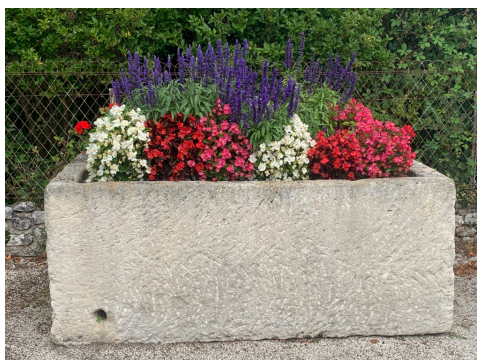
La commune a mis en place depuis 3 ans la distribution de pièges. A la fin du mois de février, les reines frelons achèvent leur hibernation et sortent à la recherche de nourriture sucrée. Il faut les piéger à ce moment-là. Pour piéger les frelons asiatiques, il reste encore en mairie quelques pièges de type tap-trap que l'on fixe sur une bouteille plastique. L'appât est fabriqué en mélangeant une cannette de bière avec un peu de miel, on peut rajouter du vin blanc (répulsif des abeilles) et remplacer le miel par du cassis. Les pièges doivent être installés du 15 Février au 15 juin pour les frelons asiatiques mais il est possible de les laisser plus longtemps si on est envahi de guêpes ou de mouches. Pour les bricoleurs il est possible de fabriquer soi-même des pièges plus sélectifs avec deux bouteilles plastique. **Lutter contre le frelon asiatique c'est protéger les abeilles qui sont au centre de l'écosystème. Pour rappel, les abeilles pollinisent 85 % des plantes.**

Environnement et fleurissement

Dans la continuité de la mandature précédente, la nouvelle municipalité s'efforce d'entretenir les espaces verts, d'améliorer le cadre de vie et de réaliser des plantations : bégonias et sauges bleues dans les timbres en pierre, cupressus d'Italie au cimetière, peupliers à la Lançonnière, gauras et sauges vivaces sur la Flowvélo.



De nouveaux panneaux touristiques sur la Flowvélo ont également été implantés : au four à chaux et au pied de la statue de Raoul Bitaud. Deux miroirs de sécurité ont été installés au Boutet et à la Lançonnière. Enfin, pour améliorer leur confort, les cyclistes trouveront un range-vélos à 6 places sur la place de la Liberté. **Reste actuellement en projet le réaménagement autour de la statue de Raoul Bitaud (en attente de la subvention).**



La piscine de la Grenouillette : point d'étape

La piscine de la Grenouillette va retrouver sa première jeunesse ! Les toboggans, les deux bassins, les cours de natation l'été ... Construite en 1967, elle est pour chacun d'entre nous un endroit de **souvenirs**. Mais le lieu nécessitait d'importants travaux pour continuer d'accueillir sereinement les 15.000 baigneurs sur notre commune, qu'ils soient vacanciers, habitants du territoire ou Mélédueniens. Ces travaux ont commencé le 3 septembre dernier. Les bassins ont été vidés et débarrassés de leurs carrelages. Les plages ont été démontées, et les toitures enlevées. Finalement, il ne reste plus que les murs à ce stade !

D'importants travaux sont programmés pour que la piscine d'été soit plus **accueillante**, plus **ludique** tant pour les jeunes que pour les adultes. L'**accessibilité** pour les **personnes à mobilité réduite** sera améliorée. L'équipement pour chauffer l'eau sera doté de pompes à chaleur, ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie. Le montant des travaux est estimé à **2,8 millions €**. Le projet est autofinancé à hauteur de 47% par le porteur du projet (la communauté de communes des Vals de Saintonge, dont notre commune est membre). Il est subventionné par le Conseil départemental et l'Etat. **L'objectif est que notre piscine de la Grenouillette rouvre en juin 2022**. *En photo : une maquette de la piscine après travaux.*



Cérémonie du 11 novembre 2021

Le 11 novembre célèbre l'anniversaire de l'armistice de 1918. Cette journée a été célébrée comme tous les ans dans notre commune, rendant hommage aux soldats de la Grand Guerre, morts pour la France.

Malgré la situation sanitaire fragile, les Mélédueniens ont tenu à être présents à cet hommage national. La cérémonie s'est déroulée en présence du Maire (ainsi que de l'ensemble des membres du conseil municipal) qui a prononcé un discours devant le monument aux morts. Les noms de Fernand BOUTRIT, Didatien BRUNETEAU, Achille CHANCELLE, Joseph JONCHERE, Ferdinand PERDRIGEAT, Louis TABARD ainsi que d'Alfred VIEUILLE ont résonné sur la place de la Liberté.

La transmission de la mémoire est l'une des missions de l'école mais également des familles, en associant les élèves ou leurs enfants aux cérémonies. **Nous souhaitons donc remercier Alma Tauzia pour son implication à cette commémoration par la lecture de son discours.**

Cette année aura été marquée par la disparition le 12 octobre 2021 d'Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération, qui s'est éteint à l'âge de 101 ans. Un hommage solennel lui a été rendu à l'occasion du 11 novembre 2021. Son corps repose sur le mont Valérien, crypte du mémorial de la France combattante.



Et pourtant, elle sonne !

Il y a un mois, était inauguré l'électrotintement de la cloche de notre église, « Julie ».

L'idée de faire sonner quotidiennement la cloche de l'église Notre-Dame-de-La-Nativité a d'abord germé dans l'esprit de Florentin Pineaud, il y a déjà quelques années alors qu'il n'était pas encore conseiller municipal. Élu en mars 2020, il a trouvé les moyens de faire financer l'électrotintement de la cloche, en récoltant 5.660 euros grâce à 92 donateurs. Le projet, bien qu'inscrit au budget 2021 de la commune, n'avait pas été soutenu pour être réalisé de manière autonome.



La commission « Cadre de vie, culture et patrimoine » initialement partante pour ce projet ainsi que la détermination de notre plus jeune conseiller municipal ont permis de faire que le conseil délibère favorablement en avril 2021 pour mettre en place cette collecte.

Au départ l'objectif minimum était de récolter 3.000 euros pour permettre de financer a minima 75% du projet d'électrification de la cloche. Le deuxième objectif ambitieux qui a été fixé était de 5.500 euros pour financer en toute autonomie le projet et prévoir quelques travaux de restauration supplémentaires autour de la cloche.

Les donateurs peuvent se féliciter d'avoir permis de faire que Julie sonne désormais 3 fois par jour à 7h00, midi et 19h00, ainsi que de voir l'intérieur du clocher illuminé le matin et le soir. Pour les remercier, les 92 donateurs ont été conviés à participer au lancement officiel de l'électrotintement de la cloche et à la pose de la plaque symbolique offerte par Pascal Bobrie le 24 octobre 2021 dernier à 10h30. A ce rendez-vous, organisé face à l'église en extérieur, environ 90 personnes se sont réunies (en respectant les consignes sanitaires). Elles ont par un grand soleil pu apprécier le moment... Et entendre Julie sonner !

La commune a réglé les 542,40€ afférant aux frais d'utilisation de la plateforme Dartagnans, les 134 euros manquants pour éclairer la cloche et les divers frais de timbres et d'impression des cartes d'invitation à l'inauguration du 24 octobre. La Mairie a offert le verre de l'amitié à l'issue de l'inauguration.



Le Mung, Images d'autrefois

Le projet se poursuit

Le projet de conception et d'écriture du livre qui retrace la vie en images sur la commune du Mung de 1860 à 1970 se poursuit allègrement.

La phase principale de collecte d'archives photographiques et de témoignages personnels qui a débuté il y a un an est maintenant terminée. **C'est avec beaucoup de plaisir que nous sommes allés à votre rencontre.** Vous nous avez confié des archives dont la valeur est inestimable pour raconter notre histoire. Nous tenions à vous remercier de votre confiance et de votre participation. Nous avons découvert en vous côtoyant que l'histoire de notre commune est riche en témoignages et en archives. Notre commune de 308 habitants a encore plein de choses à dévoiler.

Nous avons collecté depuis novembre 2020 plus de 500 photos, cartes postales et archives. La pandémie de COVID-19 ne nous a pas aidés dans ce travail laborieux et de long terme. Mais nous sommes parvenus finalement à vous rencontrer dès que cela a été possible. La banque d'archives dont nous disposons désormais représente une très bonne base pour que ce livre soit riche et représentatif de la vie méléduunienne aux XIXème et XXème siècles.

Les prochaines étapes de conception du livre sont les suivantes :

- Décembre 2021 : rédaction des textes et des légendes des photos qui composeront le livre ;
- Janvier 2022 : envoi des textes et des photos à l'éditeur (la librairie « Le Passage des Heures » de Saint-Savinien). Conception de la maquette du livre ;
- Janvier à avril 2022 : échanges avec l'éditeur afin d'ajuster les légendes, les textes, ...
- Mai 2022 : impression du livre
- Juin 2022 : mise en vente du livre.

A l'occasion de la publication du livre, une rencontre avec les auteurs et l'éditeur sera organisée sur notre commune.

D'ici le 31 décembre 2021, chaque habitant ou chaque personne se sentant reliée à la commune peut encore nous fournir les photos qu'ils souhaiteraient voir intégrer à cet ouvrage. Pour ceux que nous avons déjà rencontrés, si vous faisiez de nouvelles découvertes dans vos armoires (photos, prix d'école, publicité, facture, menu, invitation, article de journaux, ...) elles peuvent encore trouver leur place dans le livre d'ici la date limite.

Encore un grand merci et bonnes fêtes !

Contacts

Florentin : (par Facebook ou par mail)

Daniel : 06.03.22.09.19

Fabienne : 06.68.18.30.32



La kermesse au Château du Mung en 1964

Le coin des associations

Le comité des fêtes

Chers Mélédueniens, l'année 2021 touche à sa fin. Malgré le manque d'animation de notre comité des fêtes dû à la COVID-19, sachez que nous sommes toujours présents.

En cette fin d'année, Noël approche, c'est pourquoi nous avons décidé de faire une SURPRISE aux enfants âgés de moins de 12 ans. Les membres de l'association passeront vous apporter celle-ci !

Les dates à retenir :

- **L'Assemblée générale** du comité des fêtes aura lieu le **14 janvier 2022** salle de la Mairie à 20h45. Chaque habitant motivé pour faire vivre le comité est bienvenu pour apporter ses idées et son énergie ;
- La marche pédestre et gourmande « **Le Mung Tour** » aura lieu le **02 juillet 2022**.



Nous espérons pouvoir vous retrouver prochainement pour de nouvelles manifestations !

Le comité des fêtes de Le Mung.

Un nouveau lieu d'exposition

BULLE D'ART Atelier-Expo-Vente

Entrée Libre

A la maison, dans un cadre verdoyant, offrez-vous une parenthèse sympathique et venez découvrir :

**Les Oeuvres de Magali GIBERT
(Sculpture, encre, collage ...)
ainsi que ses Accessoires
Vestimentaires (Sac à phrase,
jarretière, badge...)**

Quand : Les dimanches de 14h à 18h30

Où : 2 Route de Saint Savinien 17350 Le Mung

Contact : 0619686506

• Accès : Près de Saint Savinien, à une vingtaine de kms de Saintes, Rochefort, Saint Jean d'Angély, sur la D18 direction l'île d'Oléron - Parking en face de la Mairie de Le Mung.

Magali Gibert est une sculpteur plasticienne diplômée de l'École des Beaux-Arts de Saint-Etienne.

Installée sur notre commune, elle a ouvert il y a quelques semaines un lieu d'exposition qui permet à tout curieux de visiter aussi son atelier. Magali Gibert ouvre au public **tous les dimanches, de 14h à 18h30**, dans « Le Bourg », au 2 route de Saint-Savinien. Chacun peut y découvrir ses œuvres ainsi que les accessoires vestimentaires mis à la vente.

Son site Internet permet également de vous renseigner : www.magaligibert.com

COMMENT CRÉER UNE ASSOCIATION ?

Définition

Une association est un contrat passé entre 2 personnes minimum qui mettent en commun des connaissances ou des activités, pour réaliser un projet collectif dans un autre but que celui du partage de bénéfices.

CADRE GÉNÉRAL

La loi du 1^{er} juillet 1901 - dite loi 1901 - est le fondement et la référence juridique de la vie associative. Elle encadre le fonctionnement de toutes les associations ayant leur siège ou exerçant une activité permanente en France. Toutes les associations répondant à ce critère sont des associations loi 1901 et doivent donc respecter cette loi et son décret d'application du 16 août 1901. Certaines associations (syndicats de propriétaires, associations culturelles) sont soumises à un cadre légal spécifique différent.

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION LOI 1901

➤ Qui peut créer une association ?

Tout le monde, y compris un mineur s'il a au moins 16 ans et l'autorisation du juge des tutelles. 1^{ère} étape pour créer une association : La rédaction des statuts de loi 1901
Pour donner une existence légale à l'association, les fondateurs doivent rédiger un document qui précise ses statuts : dénomination, siège social, membres... Il est conseillé de rédiger des statuts simples et de les compléter au fur et à mesure par un règlement intérieur pour préciser certains points techniques.

➤ 2^e étape : Déterminer la durée de vie

La durée de vie peut être indéterminée. Cependant, si l'association est créée en vue de célébrer un événement particulier et que son existence ne se justifie plus après cette date, un article doit préciser quelle est son échéance. À la fin de cette période, l'association sera alors automatiquement dissoute. Si les membres désirent poursuivre l'association, ils doivent convenir d'une prolongation avant la fin de la période fixée.

1 300 000 associations ont été recensées en 2012

LE SECTEUR ASSOCIATIF FRANÇAIS EN QUELQUES CHIFFRES*

46% des plus de 18 ans sont membres d'une association, soit 23 millions d'adhérents.

12,5 millions de personnes exercent une activité bénévole

Les domaines qui regroupent le plus d'associations sont : la culture, le sport et l'action sociale

1,8 million de personnes ont une activité salariée à temps plein ou partiel dans une association, ils représentent 10% de l'emploi privé

➤ 3^e étape : Choisir le nom

Choisir une dénomination sociale est une formalité obligatoire. Avant de choisir le nom, il est conseillé de s'assurer qu'il ne soit pas déjà utilisé à des fins commerciales et qu'il n'est pas protégé. Pour s'en assurer, vous pouvez consulter le fichier national tenu auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

➤ 4^e étape - Choisir le siège social

Le siège social est généralement le lieu où se déroulent les réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, où la correspondance est adressée et où sont stockées les archives. Il peut être fixé au domicile d'un de ses salariés ou de ses membres, au sein d'un local loué ou mis à disposition, auprès de la mairie ou d'un bâtiment communal (maison des associations, centre social...). Le siège social peut être transféré en respectant une procédure précise définie dans les statuts.

➤ 5^e étape - Organiser une assemblée générale constitutive

L'organisation d'une assemblée générale

constitutive s'impose aux associations communales et intercommunales de chasse agréées. Pour toutes les autres associations loi 1901, la réunion est libre mais fortement conseillée pour échanger, se mettre d'accord sur de nombreux points et désigner les premiers dirigeants.

➤ 6^e étape - Déclarer ou non son association à la préfecture

La déclaration donne à l'association une capacité juridique, ce qui lui permet de disposer de droits propres qui ne sont pas ceux de ses membres. Cette capacité est cependant restreinte : l'association effectue uniquement les actes prévus préalablement par les statuts. La déclaration peut se faire à n'importe quel moment. Pour percevoir des subventions, exister légalement ou ouvrir un compte en banque, l'association a besoin d'être déclarée.

➤ 7^e étape - Protéger le nom

Déposer les statuts de l'association permet de protéger sa dénomination contre toute utilisation ultérieure, par une société ou une autre association. Mais si vous souhaitez vendre des

produits ou des services portant le nom de votre association, vous devrez déposer celui-ci en tant que marque auprès de l'INPI.

➤ 8^e étape - Demander un agrément

Un agrément est une reconnaissance particulière délivrée par une administration qui permet à l'association d'exercer certaines activités ou de bénéficier d'avantages (exonérations fiscales, subventions publiques, garanties en cas d'emprunt, mises à disposition de locaux...). En contrepartie, l'administration aura un droit de regard sur les activités qu'exerce l'association.

➤ 9^e étape - Rédiger le règlement intérieur

Le règlement intérieur organise le fonctionnement de l'association, vise à compléter les statuts et préciser les règles ou dispositions sujettes à modifications fréquentes en détail. En principe, il est facultatif. Mais certaines associations sont obligées d'en adopter un, notamment les associations communales ou intercommunales de chasse agréées.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour s'informer : Mission d'accueil et d'information des associations (Maia)

Pour être conseillé : Centre de ressources et d'information pour les bénévoles (Crib)

Le kit gratuit pour votre association : <http://www.associations.gouv.fr/11741e44t-gratuit-pour-votre.html>



Cette fiche est issue du site « Génération CLIMAT » (https://www.generation-climat.org/sites/default/files/pratique-1-creer-assoc_0.pdf)

Nous reprenons l'épopée du plus petit homme de France, Méléduvien de surcroît, là où nous l'avons laissée, en décembre 2019. En 1971, Raoul Bitaud se confie à Charly Grenon, journaliste, qui relate ses propos dans une série d'articles.



**26
JUN
1971**

Raoul Bitaud, qui à la Foire d'Exposition de Casablanca,

paraissait sur les planches au côté d'Édith Piaf, présentera au cours du festival de Pons de 1971, le plus grand gâteau du monde.

Les haut-parleurs disposés aux différents points névralgiques de l'immense Foire Exposition internationale de Casablanca interrompirent brusquement le flot des rengaines en vogue, diffusées en alternance avec les annonces publicitaires : « Attention ! Attention ! Voici un important communiqué ». Le brouhaha montant de la vaste enceinte, cessa, et, comme par enchantement les haut-parleurs reprirent à grand renfort de décibels : « Monsieur Raoul Bitaud, l'homme le plus petit de France, est prié de se présenter d'urgence au Comité de la Foire. Nous répétons... »

Mais il n'était pas utile de répéter : Raoul avait entendu. Abandonnant à leur commercial destin, les fioles de cognac et de pineau des Charentes, il quitta le stand et se rendit au QG de l'exposition. Un grand spectacle de variétés allait être donné dans quelques instants : Il avait Edith Piaf pour vedette.

C'est la « Môme » elle-même qui accueille Raoul avec une cordialité non feinte. Très peuple comme on sait la célèbre chanteuse éprouvait sans conteste beaucoup de sympathie pour ce petit homme qui se voulait simple paysan charentais fidèle à son terroir, homme du peuple, en fin de compte.

« Raoul me dit-elle, je suis très heureuse de te connaître. Il y a ici deux artistes français : c'est nous deux. Je veux que ce soit toi qui annonce mon tour de chant ». Jugez mon émotion ! Car je ne m'attendais vraiment pas à semblable proposition. « C'est que ... je n'ai guère l'habitude » tentais-je de protester. « Et puis je connais mieux le langage saintongeais que le français ... ».



- « Balivernes ! Mon ami. Tant mieux si tu as l'accent charentais. Ce sera plus drôle. Moi, j'en ai assez des gommeux. Vive ce qui est nature !
- Bon. Dans ces conditions... Je veux bien. »

Elle m'embrassa une fois sur chaque joue. La sentant si sincère, j'exigeais plaisamment une troisième bise. A la charentaise ! Ce détail la combla de joie.

- « Raoul, t'es un pote ! Dit-elle avec toute la gouaille du pavé montmartrois. Non seulement, tu me présenteras, mais tu resteras avec moi sur les planches pendant mon tour de chant. Ça nous portera bonheur !
- Mais ... Je ne sais pas chanter !
- Aucune importance. Je veux que tu paraisses avec moi. »

La « Môme » fut extraordinaire et les tonnerres d'applaudissements que souleva sa production, elle me les dédia chaque fois, les canalisant généreusement sur ma modeste personne, de ce geste large dont elle était coutumière. Après le gala, on nous offrit le champagne. « L'étoile de la fête, ce n'était plus elle ... Mais moi, qui n'avais rien fait ! Pauvre Edith... Je n'oublierai jamais cela », dit notre ami en essuyant furtivement une larme.

Au harem du sultan

L'homme le plus petit de France n'ignorait point que le mot « harem » signifiait lieu sacré. Mais sa taille insolite lui fut, bien souvent un « sésame ouvre- toi » qui lui permit fréquemment de franchir certains seuils interdits au commun des mortels.

Il en fut ainsi chez sa majesté le sultan du Maroc où Raoul eut l'honneur (que dis-je, le privilège) d'être seul admis à pénétrer la quiétude enchanteresse du harem. Ses amis du stand périgourdin eurent beau faire et beau dire, arguer de leur qualité de participants à l'expo et d'amis de Monsieur Bitaud, rien n'y fit : ils essayèrent un refus catégorique, cependant que l'on se confondit en salamalecs à l'égard de Raoul !

« Je vis donc les dix sept femmes du sultan, vêtues seulement d'un slip et d'un soutien-gorge, le visage sans voile. Je vis ce que nul autre ne vit... Mais je ne pus convertir quiconque à la religion du cognac !

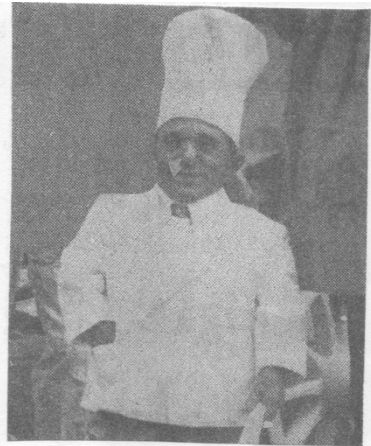
Un mois en Dordogne

En guise d'apothéose à ce séjour marocain, Raoul fut invité par Monsieur Ménétreay à passer un mois de vacances en Dordogne : la vie de château assurément, puisqu'il s'agissait d'une noble demeure.

Depuis lors, il s'est bien souvent remémoré ces « évènements d'Afrique du Nord » qui ne faisaient tort à personne ! Bien des circonstances les lui ont rappelés : la kermesse de Saint-Savinien, par exemple, où Raoul avait mission de promener une girafe : « Le casque colonial, c'était mon voisin, le père Michaud - 91 ans- qui me l'avait prêté. Avec mon petit costume blanc, ça faisait de l'épate, je vous assure ! » Dernièrement, ce sont des fêtes télévisées, avec leur extraordinaire fantasia qui rappellèrent les souvenirs marocains de notre ami.

Mais, à la faveur du prochain week-end, Raoul Bitaud revêtira une tout autre tenue blanche : celle du plus petit pâtissier de France, que le président du festival de la cité des biscuits de Pons, Monsieur Gabriel Moreau, lui a commandé chez le maitre tailleur saintais Sierra. Monsieur Sierra est allé à Chaud-Bois, le mètre à ruban en bataille, prendre les mensurations de Raoul. Les milliers de personnes qui sont attendues à Pons, les 3 et 4 juillet prochain sont donc assurées d'admirer cette confection hors série de la couture saintaise arborée par Raoul : pantalon pied de poule blanc et veste croisée blanche à double rangée de boutons, sur chemise blanche appropriée ; Le tout évidemment surmonté de l'indispensable toque sans laquelle il n'est chef pâtissier qui se respecte.

Au douzième coup de minuit



Naturellement, Raoul a déjà mis la main à la pâte en se rendant à l'usine des biscuits Colibri : « Je m'y sens comme chez moi » nous a-t-il dit. Après tout, vous le savez, le colibri est le plus petit des oiseaux. Alors, le plus petit des oiseaux et le plus petit des français, on se sent vraiment en famille ! Et puis, ce festival va faire du bruit : Miss Charente, cendrillon des temps modernes, sera élue sur le coup de minuit, le 3, avec possibilité de devenir Miss France l'an prochain.

- « Voilà qui vous rappellera les fêtes vosgiennes de la reine du textile !
- Oui, mais à Pons, ce sera plus formidable encore : J'ai ouï dire qu'il y aura une trentaine de stands, 200 majorettes et tout et tout !
- Quel sera votre rôle ?
- Pardi, farceur ! Je présenterai... le plus grand gâteau du monde ».

Ben voyons, on aurait dû s'en douter... *(A suivre dans le prochain bulletin).*

Prochain article : On a souvent besoin d'un plus petit que soi



LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- ✓ **Financements privés :280 M€ (86%)**
- ✓ **Financements publics :46 M€ (14%)** dont:
 - Etat et Région : 34,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 0 €



Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :

Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ?



Cliquez sur l'onglet **Déclarer mon logement** pour mettre à jour vos coordonnées.



Bonnes fêtes de fin d'année !